



# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire



*Secrétariat National* : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

*Tél* : 01 42 60 11 49 - *Fax* : 01 40 20 91 62

*site* : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) *Mél* : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)

Paris, le 28 octobre 2009

## RESULTATS DE LA CAP MOBILITE DIRECTEUR(TRICE)S DU 28 OCTOBRE 2009

**Ont siégé** : Philippe NONNENMACHER (Tél : 01 48 73 20 34) Marie-Thérèse CORNEE (Tél : 05 34 31 16 80)

### **Déclaration liminaire :**

Voici de trop nombreuses CAP que nous attirons votre attention sur le malaise qui traverse le corps de direction au sein de la PJJ. De trop nombreuses fois où nous insistons sur le fait que l'abandon des supports historiques de l'action éducative au profit de missions de contrôle, de contrainte, d'accompagnement de décisions judiciaires répressives laisse les personnels, quelle que soit leur fonction, dans un complet désarroi. De trop nombreuses fois que nous vous rapportons que la mise en place à marche forcée de la réorganisation territoriale laisse derrière elle une cohorte de personnels, et parmi elle des cadres, sans repères, sans choix de parcours professionnel, parfois sans poste pendant de longues périodes. Cette CAP démontrera une nouvelle fois que la gestion des redéploiements en conduit certains à une mobilité imposée assortie du risque d'une perte de revenus ; que d'autres, sont dans une démarche de mobilité anticipant sur une fermeture prévisible de leurs postes ou de leurs services; que d'autres encore, pour sauver des lambeaux d'un statut fuient le risque de se retrouver RUE du jour au lendemain. C'est une logique de survie individuelle qui anime la PJJ aujourd'hui, aux antipodes de la construction d'une administration constituée autour d'une mission.

Et vous continuez à entretenir les paradoxes, au mieux les discours dissonants : aux directeurs en formations vous dites qu'ils prendront des postes de RUE pour une période d'un an, le temps « d'assurer une transition ». Dans le projet de mise en place des RUE vous prévoyez qu' « à titre exceptionnel, les directeurs pourront prendre la direction d'une unité... mesure transitoire dont la durée doit être précisée ». Plus loin vous terminez par « Les directeurs dont le service devient une unité avec la réorganisation territoriale devront se positionner dans un délai maximum de trois ans ». Que faut-il y entendre ? Des postes de RUE seront-ils un jour proposés par défaut à des directeurs faute de pouvoir leur offrir des directions de services à la mobilité et au risque d'un sentiment de déqualification ?

Le nombre de postes de responsables offerts à d'autres corps diminue d'autant celui proposé aux directeurs. Que penser de la concentration des postes en DIR (conseillers techniques, auditeurs...) ou en directions territoriales au détriment d'une représentation plus élargie au plus proche des structures ? Et quel sens donner au recrutement des RUE et des directeurs fonctionnels par voie de profilage des postes lorsque, dans l'entre deux, les directeurs de services seront encore sur une mobilité au barème ?

Paradoxe encore lorsque vous annoncez votre volonté de voir revaloriser le corps des directeurs au plan statutaire par un élargissement de leur champ de compétences mais que la réalité des faits conduit à constater un rétrécissement régulier de leur autonomie : sur les budgets (plus de

procédures d'élaboration, transferts massifs vers les marchés publics, suivis des dépenses rendus opaques par les plateformes de facturation), sur les emplois (quelle DD est en mesure de recruter pour des projets innovants ?), sur l'approche pédagogique, tout étant formaté dans des cahiers des charges et des référentiels ?

Pour finir la délégation SNPES-PJJ-FSU vous réitère ses demandes d'un véritable état des lieux de l'impact de la réforme territoriale, et de la transmission de chiffres fiables concernant la carte des emplois de directeurs, comme préalable à votre projet de mise en place des RUE et comme point de départ de la réforme statutaire du corps des directeurs qui semble, elle, pouvoir s'accommoder de lenteur.

<b>POSTES CLASSIQUES DIRECTEURS</b>							
<b>Nouvelle Affectation</b>					<b>Ancienne Affectation</b>		
<b>DIR</b>	<b>Dpt</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Bar</b>	<b>Dpt</b>	<b>Structure</b>	<b>Observations</b>
Centre-Est	42	FAE CPI St Etienne	OLIVIER Florence (prise de fonctions avril 2010)	4	71	CAE Chalons S/Saône	Poste fermé
Centre-Est	69	SEAT Lyon	GAIED Naoufel	26	71	FAE Chalons S/Saône	PV
Centre-Est	69	CAE Villefranche S/Saône	ZOFFRANIERI Marie-Thérèse	31,75	69	SEEPM Rhône	Poste pourvu en poste spécifique
Centre-Est	73	CAE Chambéry	GUYARD Alain	28,75	45		Réintégration détachement
Centre-Est	74	CAE Annecy	ETALON LECORPS Claire S/Réserve de la vacance du poste	11,75	74	CAE Annemasse	Poste fermé
Grand Nord	59	FAE Maubeuge	PV				
Grand Nord	62	CAE St Omer	BASUYAUX Pierre	33,50	59	DIRPJJ Grand Nord (Auditeur)	Poste géré en poste spécifique
Grand Nord	62	FAE Béthune	PV				
Grand Nord	62	FAE Boulogne S/Mer	PV				
IDF/Outre-Mer	75	FAE Salomon de Caus	VINCENT Marie-Laure	44,75	78	DDA Yvelines	Poste fermé
IDF/Outre-Mer	77	CAE Meaux	PV				
IDF/Outre-Mer	78	CAE Versailles	PRIEST Carole	19,75	91	CAEI Savigny S/Orge	Poste fermé
IDF/Outre-Mer	91	CAEI Bures S/Yvette	Examen différé en attente de l'ouverture du STEI Epinay S/Orge				
IDF/Outre-Mer	92	CAE Malakoff	PV				
IDF/Outre	92	SEAT Nanterre	VILETTE Jean-Emmanuel	31,50	95	EPE Herblay	Poste fermé

-Mer							
Sud	82	CAE Montauban	LE GUELLEC Yvan (RC*)	36,75	09	CAE Foix	Poste fermé
Sud-Est	84	FAE Montfavet	CO Muriel S/Réserve que l'agent soit informé de la transformation en CEF	25,75	31	DIRPJJ Sud	Poste fermé
Sud-Est	83	FAE Toulon	MADIOT Yvon	23,25	06	Conseiller Technique DDPJJ 06	Poste à republier
Sud-Est	20 B	CAE Bastia	PV				
<b>REGULARISATION</b>							
Sud Ouest	40-64	DID Landes Pyrénées Atlantiques	BERTOIA Laetitia			Régularisation	

\*RC : rapprochement de conjoint

<b>POSTES SPECIFIQUES DIRECTEURS</b>							
<b>Nouvelle affectation</b>					<b>Ancienne affectation</b>		
<b>DIR</b>	<b>Dep</b>	<b>Sous-direction/Bureau /Section</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Observations</b>
AC	75	S/Direction des missions de protection judiciaire et d'éducation- Bureau des partenaires et des territoires (K3) – Section pilotage et organisation territoriale	Rédacteur	DRIANCOURT Alexia (8 pts)	75	FAE Salomon de Caus	
AC	75	S/Direction des missions de protection judiciaire et d'éducation- Bureau des méthodes et de l'action éducative (K2) – Section insertion et medias de l'action éducative	Rédacteur	Poste vacant			
Centre -Est	69	SEEPM Rhône		COUDER Denis (10,75 pts)	20	CAE Bastia	Poste vacant
Divers hors PJJ	93	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Rédacteur-chargé de mission	FOURNIER Fanny (6,75 pts)	75	SEAT Paris	

ENPJJ	59	Direction des enseignements et de la recherche – Département action éducative	Chef de département	BERKAOUI Akri (9,75 pts)	59	Formateur chercheur ENPJJ DER	PV
Grand Est	54	DIRPJJ Grand Est – Pôle audit et politiques éducatives	Auditeur régional	PV			
Grand Nord	59	DDPJJ Nord	Conseiller technique pôle politique éducative	CARION David (11,75 pts)	59	Formateur ENPJJ DIF	PV
Grand Nord	59	DIRPJJ Grand Nord	Auditeur régional	TABARY Armelle (15,75 pts)	59	ENPJJ	PV
Grand Ouest	44	DIRPJJ Grand Ouest- En résidence à la DDPJJ 44	Auditeur régional	Poste à réétudier			
Grand Ouest	14-61	DTPJJ Calvados Orne	Conseiller technique pôle politique éducative	Poste à réétudier			
IDF/O-Mer	75	DIRPJJ IDF/Outre-Mer	Chargé de communication	PV			
IDF/O-Mer	75	DIRPJJ IDF/Outre-Mer- Unité politiques éducatives	Conseiller technique pôle politique éducative	WELL Béatrice (40 pts)	91	CAEI Corbeil	Poste fermé
IDF/O-Mer	75	DIRPJJ IDF/Outre-Mer- Unité politiques éducatives	Conseiller technique pôle politique éducative	DEMARTINI Pascale (21 pts)			Réintégration détachement
IDF/O-Mer	75	SEAT Paris		CHARMAIN Marc (5,75 pts)	83	FAE Toulon	
IDF/O-Mer	77	DDPJJ Seine et Marne	Chargé de mission	ERALES Jean-Luc (38,75 pts)	77	SEEPM Chauconin	Poste fermé
IDF/O-Mer	78	DDPJJ Yvelines	Conseiller technique pôle politique éducative	MAY BYADE Sylvie (27,75 pts)	78	CAE Poissy	Poste fermé
IDF/	95	FAE CPI St Brice S/Forêt		Poste retiré			

O-Mer		(futur CEF St Brice S/Forêt)					
IDF/ O-Mer	973	CAE Cayenne		PV			
Sud Ouest	33	DIRPJJ Sud Ouest	Auditeur régional	ANTON Christine (27,75 pts)	33	CAE Mérignac	Poste fermé
Sud Ouest	33	DIRPJJ Sud Ouest	Auditeur régional	DEHESA Florence (27,75 pts)	16	CAE Angoulême	Poste fermé
Sud Ouest	33	DIRPJJ Sud Ouest	Auditeur régional	MRANI Nour-Eddine (11,50 pts)			Réintégration détachement corps des psychologues
POSTES SPECIFIQUES CATEGORIE A							
Nouvelle affectation				Ancienne affectation			
DIR	Dep	Sous-direction/Bureau /Section	Emploi	Nom Prénom	Dep	Structure	Observations
AC	75	S/Direction des missions de protection judiciaire et d'éducation - Bureau des méthodes et de l'action éducative (K2) – Section insertion et medias de l'action éducative	Rédacteur	PV			
AC	75	S/Direction des ressources humaines et des relations sociales – Bureau du recrutement et de la formation (RH1) – Section formation	Chef de la section formation	PV			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	JOULAIN Patrick (32,75 pts)	42	FAE CPI St Etienne	
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	VIAL Hélène			Détachement
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	MOLLARD Nicole			Détachement
Divers	75	Direction générale de	Chargé de	PV			

hors PJJ		l'enseignement scolaire	mission PJJ				
Divers hors PJJ	75	S/Direction des missions de protection judiciaire et d'éducation – Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes – Bureau de l'accès au droit	Chargé de mission PJJ auprès SADJAV	PV			
ENPJJ	59	Direction de l'ingénierie des formations – Département ingénierie formation encadrement	Formateur-Encadrement	PV			
Grand Est	54	DIRPJJ Grand Est-Pôle audit et politiques éducatives	Auditeur régional	PV			
Grand Ouest	35	DIRPJJ Grand Ouest	Adjoint au DRH	PV			
Grand Ouest	35	DIRPJJ Grand Ouest	Auditeur régional	Poste à réétudier			
Grand Ouest	35	DIRPJJ Grand Ouest	Conseiller technique pôle politique éducative	Poste à réétudier			
IDF/O-Mer	75	DDPJJ Paris	Conseiller technique pôle politique éducative	DOUMESCHE Marie-José (56 pts)	91	CAE Massy	Poste fermé
IDF/O-Mer	75	DIRPJJ IDF/Outre-Mer	Auditeur régional	PV			
IDF/O-Mer	75	DIRPJJ IDF/Outre-Mer	Auditeur régional	PV			
IDF/O-Mer	75	DIRPJJ IDF/Outre-Mer	Auditeur régional	PV			
Sud	30-48	DTPJJ Gard Lozère	Conseiller technique pôle politique éducative	CHAMBRE Jean-Claude (55,75 pts)	34	DDPJJ Hérault	PV
Sud	13	DIRPJJ Sud Est	Conseiller	ARGENCE François (36 pts)	26	CAE Montélimar	Poste fermé

Est			technique pôle politique éducative				
Sud Est	13	DIRPJJ Sud Est	Conseiller technique pôle politique éducative	GROUT DE BEAUFORT Sophie (7 pts)	13	DIRPJJ Sud Est	PV
Sud Est	13	DIRPJJ Sud Est	Auditeur régional	Poste à réétudier			

Un avis favorable a été rendu sur 3 demandes de détachement dont 2 pour des prises de poste immédiates (voir tableau). Les intéressés sont invités à se rapprocher des délégué(e)s CAP.

L'absence de comptes-rendus d'entretiens a empêché l'examen de 3 postes.

Tous les directeur(trice)s en 1ère année de formation ont vu leur formation validée pour un passage en 2<sup>ème</sup> année.

COMMENTAIRES : La CAP s'est ouverte sur un hommage à Dominique CHARVET, magistrat et ancien directeur de la PJJ, décédé dimanche dernier et dont les obsèques auront lieu le 29/10 à 10h30 en l'église de la rue de Cronstadt, 75015.

A nos interpellations, le DPJJ a répondu que depuis septembre un certain nombre de choses s'étaient mises en place :

Au plan communication :

- Sa participation au CDR Ile de France et la prévision d'une présence dans les CDR des autres régions
- L'adresse d'une lettre aux directeurs contenant un certain nombre d'engagements
- La tenue de séminaires où l'AC est représentée
- La rencontre avec les deux promotions de directeurs en formation initiale
- L'annonce de la réunion des DIR les 5 et 6 novembre
- Projet de réunion de l'ensemble des directeurs toutes fonctions confondues avant la fin de l'année

Au plan institutionnel :

- Demande de ralentissement du rythme des CTP via un allègement et un regroupement par thèmes des contenus
- Création d'une rubrique « Projets » sur l'intranet pour différencier les documents, les identifier pour ce qu'ils sont et éviter la confusion à travers les interprétations
- Mise en place d'un observatoire issu du CTP (3membres de l'administration et 7 représentants des organisations syndicales) dont l'objet serait de recenser des indicateurs précis sur les conditions de travail et la souffrance des personnels. Le DPJJ considère que si l'isolement est inhérent à la fonction de direction, il est nécessaire de trouver des espaces d'échanges entre pairs.

Le calendrier à venir des prochains CTP serait le suivant : novembre 09 « le règlement intérieur et la mise en place de l'observatoire », « la révision du décret de 1988 sur l'organisation territoriale, avec redéfinition des différents niveaux de compétence » et « l'organisation des recrutements et des concours », fin 09 « les missions » au cours duquel la prise en charge dans le cadre pénal sera abordée. L'étude des cahiers des charges est reportée à 2010.

Le DPJJ s'est également engagé à fournir avant la fin de cette année la carte territoriale issue des restructurations et proposant une projection sur l'organisation des services et par voie de conséquence sur la nature des postes.

Concernant les RUE, le DPJJ affirme que les directeurs n'ont pas vocation à être RUE mais qu'ils peuvent occuper cette fonction dans un cadre transitoire pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Ce pourrait être le cas pour les sortants de formation qui occuperaient ce type de postes destinés à être transformés en RUE, en toute connaissance de cause. Des postes à l'audit pourraient être offerts aux plus expérimentés des nouveaux titulaires.

Le DPJJ souhaite que l'audit ne soit pas perçu comme un outil de contrôle mais de capitalisation des savoirs. Nous l'avons informé que la réalité de l'approche des auditeurs dans les services contredisait totalement cette vision des choses.

Nous avons, dans notre déclaration liminaire, renvoyé au DPJJ que le SNPES-PJJ-FSU insiste depuis de longues années sur la dégradation des conditions d'exercice de tous les personnels.

L'appauvrissement des contenus des CAP participe de cette dégradation. Les postes sont profilés de manière opportuniste (SEAT Paris), les missions des services conduisant au profilage du poste de directeur sont modifiées sans transparence (St Brice, Montfavet) et une nouvelle fois des documents manquants ont empêché le traitement de certaines demandes.

Nous avons constaté que la réorganisation territoriale peut conduire les agents à postuler sur des fonctions moins bien rémunérées du fait d'une modification de l'IFO.

Le DPJJ s'est une nouvelle fois engagé à inviter les DIR à faire retour des comptes-rendus d'entretiens aux intéressés.

Le DPJJ nous confirme que les arrêtés sans affectation qu'ont reçus les agents ont pour origine un dysfonctionnement du logiciel dédié à la gestion des personnels.

Aucune nouvelle information sur le calendrier de la réforme statutaire ne nous a été transmise.